



6/ **FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ**

RÉSIDENCE DU MARTRAIS

Caractéristiques de la Résidence du Martrais

La résidence du Martrais est située dans le bourg du Gâvre, à 39 km de Châteaubriant. Elle est composée de quatre maisonnées, deux en Foyer de vie et deux en Foyer d'accueil médicalisés.

C'est une structure ouverte sur l'extérieur, un site qui facilite les échanges avec la population. Sa conception architecturale gomme l'aspect institutionnel et favorise l'un des objectifs du projet d'établissement : « vivre comme chez soi » dans un lotissement de la commune.

Capacité d'hébergement du Foyer d'Accueil Médicalisé

Le Foyer d'Accueil Médicalisé est constitué de deux maisonnées de sept places chacune.

Chaque maison comprend sept chambres individuelles avec cabinet de toilette. Une salle de bain commune est à la disposition des résidents.

L'espace de vie est composé d'un salon avec matériel hi-fi et vidéo, une salle à manger, une cuisine, une lingerie, un local de stockage pour le ménage et un local alimentaire, un bureau pour l'équipe.



✓ Administration

6, rue Brient 1^{er} - BP157
44144 Châteaubriant cedex
Tél : 02 40 81 59 80
Fax : 02 40 81 59 84
email : accueil@ehretia.fr

✓ Service

15, rue du Martrais
44130 Le Gâvre
Tél : 02 28 05 05 28
Fax : 02 28 05 05 29

Personnes hébergées

Le Foyer d'Accueil Médicalisé accueille des adultes de plus de 45 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne associée ou non à une pathologie mentale stabilisée, bénéficiant d'une orientation CDAPH « Foyer d'Accueil Médicalisé ».

La défaillance des fonctions psychiques nécessite, pour la plupart des résidents, un traitement médicamenteux et un suivi psychiatrique régulier.

Le niveau d'autonomie des personnes est propre à chacun, nécessitant au minimum une stimulation, une surveillance et parfois une aide partielle régulière.

L'accompagnement

Le Foyer d'Accueil Médicalisé garantit un accompagnement individuel pour chaque résident tout au long de la journée afin de préserver les acquis. Cela implique une attention particulière aux besoins et désirs de chacun.

Le projet personnalisé permet de formaliser l'accompagnement du résident en fonction de ses désirs et de ses possibilités.

Les activités répondent à des finalités et des objectifs précis ; elles sont adaptées au rythme et aux capacités de chacun. Avec l'aide de son référent, le résident choisit les activités auxquelles il souhaite participer.

Le suivi médical est assuré par les médecins de ville (libre choix du résident). Le suivi psychologique et les soins infirmiers sont assurés sur place. Les traitements en rapport avec la pathologie sont fournis par l'établissement.

